

## LA DÉMARCHE À SUIVRE

Contactez **URBANiS**

qui vous orientera dans vos démarches

et vous fournira :

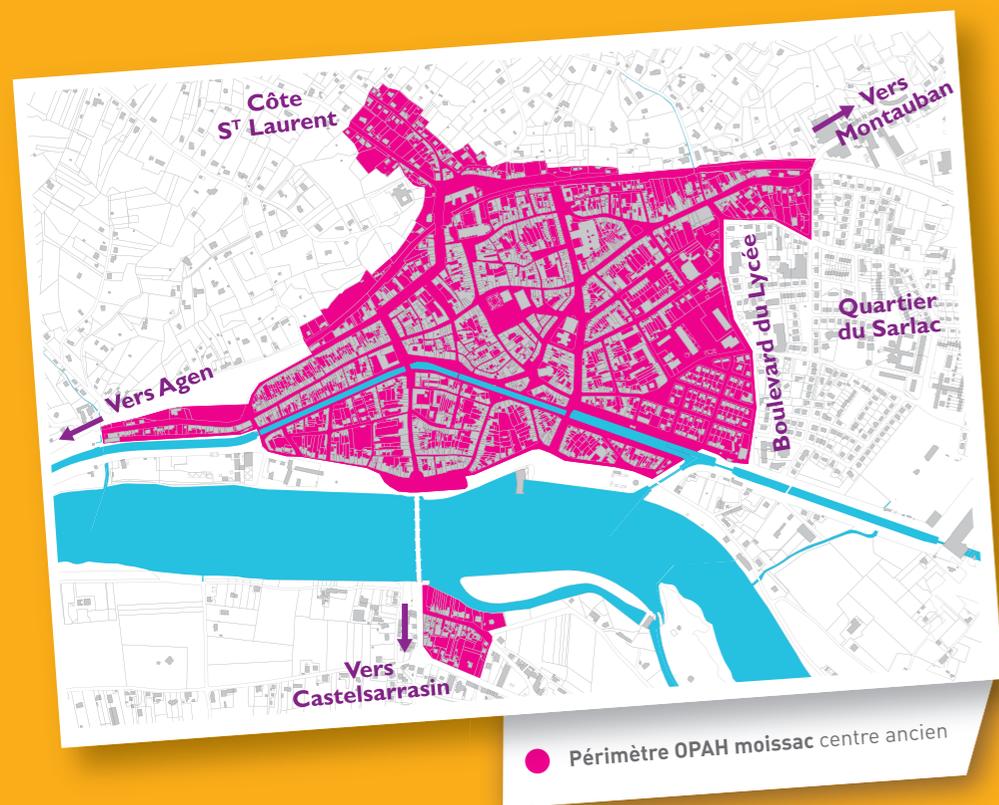
- Une information complète sur les dispositifs d'aide

- Un soutien administratif et technique, des conseils pour votre projet

- Des informations sur les aides publiques mobilisables

- Une simulation du financement de votre projet

- Une aide au montage et un suivi de vos dossiers de demande de subventions



moissac.fr

**OPAH**  
moissac  
centre ancien

Opération  
Programmée  
d'Amélioration  
de l'Habitat

**OPAH**  
moissac  
centre ancien

## OÙ SE RENSEIGNER ?

Bureau d'études **URBANiS**  
31 allée Maurice Sarraut  
31 300 Toulouse



Accueil du public sur  
rendez-vous  
à la mairie de Moissac

Le mercredi  
de 9h à 12h et  
de 14h à 17h

Pour prendre rendez-vous,  
Pour tout renseignement

Contactez **URBANiS**  
Par téléphone  
au 05 62 21 46 66

Par mail :  
eva.katz@urbanis.fr

## PROPRIÉTAIRES

*RÉNOVONS ENSEMBLE*  
votre logement !



Économies d'énergie  
Gros oeuvre  
Confort  
Accessibilité  
Mise en sécurité  
Façade

Pour vous aider à  
concrétiser vos projets  
de travaux :

**UN DISPOSITIF  
D'AIDES  
FINANCIÈRES  
EXCEPTIONNEL**

**DES CONSEILS ET  
UN ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ**

Renseignements  
& Rendez-Vous

contactez **URBANiS**  
tel 05 62 21 46 66  
mail eeva.katz@urbanis.fr



## • Qu'est ce qu'une OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour but d'aider les propriétaires de logements à réaliser des travaux grâce à une assistance administrative et des conseils techniques et financiers gratuits.

A travers cette opération, la ville de Moissac souhaite redonner au cœur de ville toute sa vitalité et sa qualité en accompagnant les propriétaires. Les subventions sont octroyées sous certaines conditions par les partenaires de l'OPAH.

- L'Agence Nationale de l'Habitat
- La ville de Moissac
- La Région Midi-Pyrénées
- Le Conseil Général de Tarn et Garonne

### L'objectif de ce dispositif est de

- lutter contre la précarité énergétique
- lutter contre le logement indigne ou dégradé
- favoriser le maintien à domicile

Cette opportunité proposée aux propriétaires est limitée dans le temps. Elle est programmée pour une durée de 3 ans, pouvant être prolongée jusqu'à 2 ans supplémentaires.

## Principales conditions d'obtention des aides

- Le logement concerné doit se situer dans le périmètre de l'OPAH
- Ne jamais commencer les travaux avant d'avoir reçu les autorisations nécessaires (déclaration de travaux, accord de l'ANAH,...)
- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- Le logement doit être occupé par le propriétaire pendant 6 ans ou loué à titre de résidence principale pendant au minimum 9 ans
- Montant minimum de travaux 1500€ HT

### Renseignement

Bureau d'études URBANIS  
31 allée M. Sarraut  
31300 Toulouse  
05 62 21 46 66 / eeva.katz@urbanis.fr

### Permanence en Mairie

les mercredis, sur rendez-vous / 05 63 04 63 63

## • Aides de l'OPAH

### Pour les propriétaires bailleurs

#### Les aides de l'OPAH :

- Les aides sont attribuées par la Ville de Moissac, l'ANAH et la Région Midi-Pyrénées
- Les aides varient selon l'état de dégradation du logement et selon le projet de travaux envisagé
- Les honoraires d'architecte sont subventionnés.

#### Les conditions spécifiques :

- Les logements doivent cumuler des signes de dégradation et de vétusté (humidité, dangerosité des installations électriques, absence de sanitaires,...)
- Les logements peuvent être occupés ou vacants avant travaux
- Les loyers appliqués après travaux doivent être modérés (conventionnement avec l'ANAH)
- Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux
- Les logements doivent correspondre au minimum à une classe énergétique D après travaux.

### Pour les propriétaires occupants

#### Les aides de l'OPAH :

- Les aides sont attribuées par la Ville de Moissac, l'ANAH, le Conseil Général et la Région Midi-Pyrénées
- Les aides seront définies selon vos revenus et les travaux que vous entreprenez
- Des financements complémentaires (prêt à 0%) pour le reste à charge peuvent être mobilisés sous certaines conditions.

#### Les conditions spécifiques :

- vos revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond de ressources (plafond défini par l'ANAH)

*Urbanis pourra vous accompagner vers des dispositifs d'aides supplémentaires (crédit d'impôt, Caisses de retraite,...)*

## • Aides spécifiques de la Mairie

En complément des subventions de l'OPAH, la Ville de Moissac accorde des aides spécifiques:

### FACADES

Les aides pour l'amélioration des façades:

- Sur des périmètres définis, la Ville de Moissac donne une prime pour la rénovation des façades.

Les conditions spécifiques :

- Vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme et respecter les prescriptions et réglementations.

### VACANCE

Une prime pour la remise en location des logements vacants:

- Pour les propriétaires bailleurs, lors de la remise sur le marché d'un logement ayant été vacant depuis plus d'un an, une prime « vacance » peut être obtenue sous certaines conditions (conventionnement avec l'ANAH).

### ACCESSION

Une prime pour les primo-accédants

- Une prime « accession » forfaitaire de 2000€ peut être mobilisée sous conditions de ressources.

Travaux d'accessibilité et d'adaptation (réaménagement salle de bain, monte-personnes,...)

Traitement curatif et préventif contre les termites et autres insectes xylophages

Travaux pour les économies d'énergie (chauffage, isolation, menuiseries, VMC,...)

Installations d'éléments de confort (salle de bain, WC, isolation acoustique)

Travaux de gros œuvre, toiture charpente, raccordement aux réseaux

Mise aux normes et mise en sécurité des installations de gaz, électricité, plomberie, sécurité incendie

### Exemple de travaux subventionnables dans le cadre de l'OPAH

(liste non exhaustive)